

LEGENDE DES RESEAUX EXISTANTS

ASSAINISSEMENT

- regard — RÉSEAU UNITAIRE

RESEAUX DIVERS

- RÉSEAU ALIMENTATION EAU POTABLE - AEP
- RÉSEAU GAZ - GAZ
- RÉSEAU TÉLÉPHONE
- RÉSEAU ÉLECTRIQUE BASSE TENSION
- RÉSEAU ÉLECTRIQUE HAUTE TENSION

AUTRES

- EMPRISE BÂTIMENTS SUR SITE AVANT DEMOLITION A LA CHARGE D'HAROPA PORT

N

Propriété intellectuelle.
L'article L111-1 du Code de Propriété Intellectuelle pose pour principe que l'architecte a, ... tout sur tout! œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous qui comporte « des attributs d'ordre intellectuel et moral ainsi que des attributs d'ordre patrimonial. »
L'article L132-3 du Code du Patrimoine stipule que « Le nom de l'architecte auteur du projet architectural d'un bâtiment et la date d'achèvement de l'ouvrage sont apposés sur l'une de ses façades extérieures. »

Responsabilité de l'architecte.
La responsabilité de l'architecte ne peut être recherchée que dans les limites de la mission que le maître d'ouvrage choisit de lui confier.

Dossier de demande d'autorisation d'urbanisme.
Les documents plans et pièces écrites élaborés dans le cadre d'un dossier de demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir, permis d'aménager...) ne sont dans ce seul cadre réglementaire et ne sauraient engager la responsabilité de l'architecte pour l'utilisation qu'il en serait fait pour quelque autre usage.

Dossier d'appel d'offre et marchés de travaux.
Les documents plans et pièces écrites élaborés dans le cadre de dossier d'appel d'offre ou marchés de travaux le sont dans ce seul cadre et ne sont fournis qu'à titre indicatif. Ils ne sauraient remplacer les plans d'exécution (pour visa du maître d'œuvre d'exécution et approbation du Bureau de contrôle) à la charge de l'entreprise dans le cadre de son marché.
Il appartient à l'entreprise en charge de l'exécution de son marché d'informer le maître d'ouvrage et l'architecte de toutes contradictions éventuelles, dans les délais suffisants, afin que ceux-ci puissent prendre toutes dispositions qu'ils jugeront nécessaires et relatif- elle- nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages et équipements dans le respect des normes et règles en vigueurs et autorisations délivrées.

GREEN DOCK
PLATEFORME MULTIMODALE A ETAGES

Port Autonome de Gennevilliers - 28 route du Bassin N°6 92230 GENNEVILLIERS



DEMANDEUR :

Goodman

GOODMAN FRANCE SARL / 24, Rue de Prony 75017 - PARIS / T: 01 55 35 08 50

ARCHITECTE : A26 GL — 10, RUE DU CHEMIN DE CRISSE, 92400 - COURBEVOIE — T: 01 79 75 72 80
BE ICPE : antea group — ANTONY — 2A, PLACE DU GENERAL DE GAULLE, 92160 - ANTONY — T: 01 57 62 14 00
BE VRD, ENERGIE ET FLUIDES : egis — EGIS — 9, RUE EDOUARD BRANLY, 92330 - MONTREUIL Cedex — T: 01 49 20 77 72
BE FACADES ET ENVIRONNEMENT : elioth — ELIOTH — 9, RUE EDOUARD BRANLY, 92330 - MONTREUIL Cedex — T: 01 49 20 31 51
PREVENTIONNISTE : GE-CO — GE-CO — 10 BIS, RUE D'ANJOU, 78600 - MAISONS-LAFFITTE — T: 06 43 58 29 41
BUREAU DE CONTROLE : Groupe Qualiconsult — QUALICONSULT — 38B, AVENUE DES COLLES, 94550 - VILLEJUIF — T: 01 77 74 70 41
BE PAYSAGISTE et CERTIFICATIONS : plus la vie — PLUS LA VIE — 76 RUE VICHON, 76100 - ROUEN — T: 01 42 74 06 50
ARCHITECTE NAVAL : ship ST — SHIP ST — 9, RUE BARONCHAU, 44100 - NANTES — T: 02 97 66 88 05

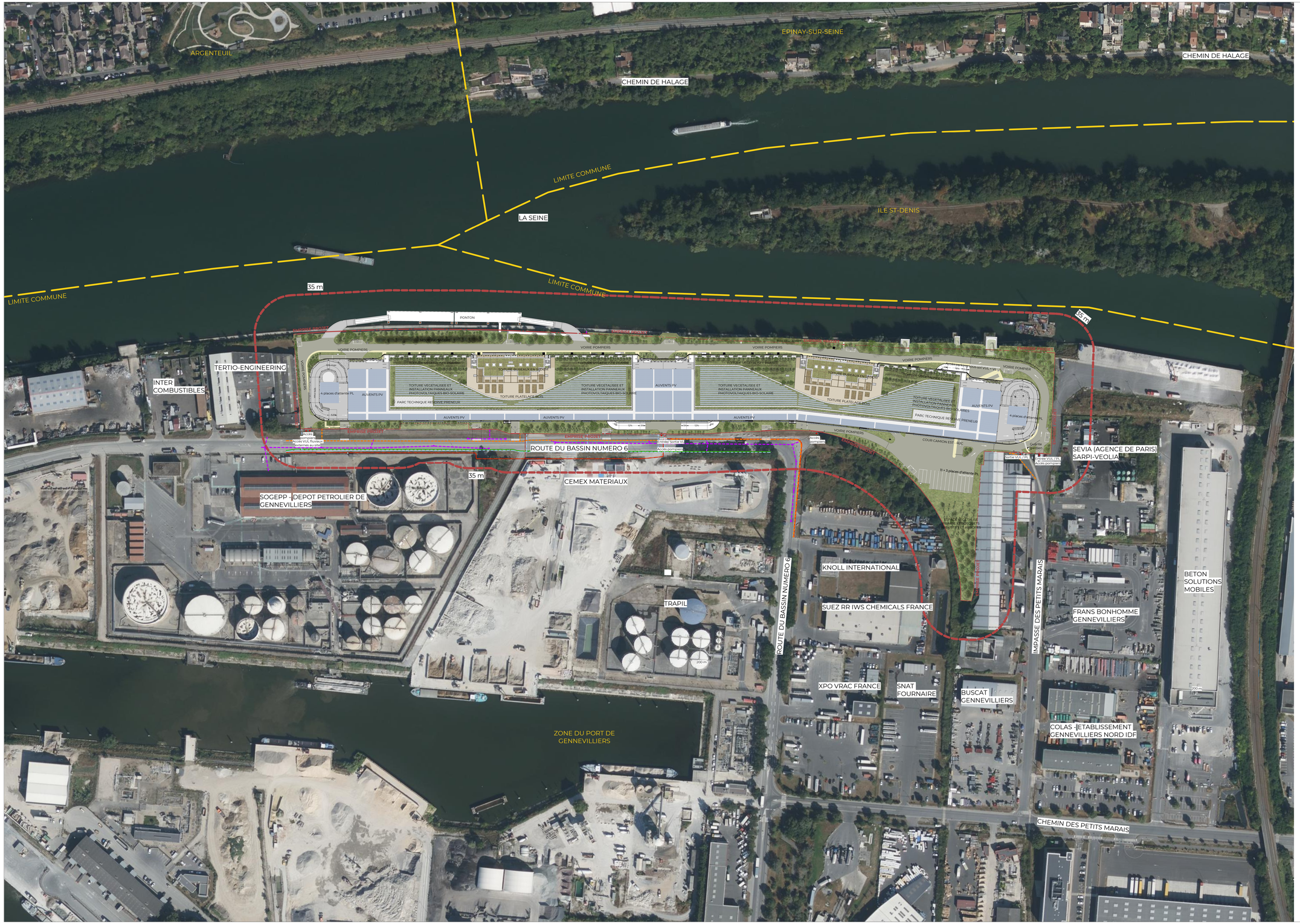
PC 92036 24 E0001 - PIECES COMPLEMENTAIRES

PLAN DES ABORDS, RAYON 200m

ECHELLE :	DATE :	FORMAT :	
1/1000	JANVIER 2025	A0+1	ICPE01

1674 - PC - A26GL - ARC - ENT - PLN - TN - 0
N° affaire | Phase | Intervenant | Lot | Emetteur | Nature | Numéro | Indice

MOVinsia



LEGENDE DES RESEAUX EXISTANTS

ASSAINISSEMENT

- regard — RÉSEAU UNITAIRE

RESEAUX DIVERS

- RÉSEAU ALIMENTATION EAU POTABLE - AEP
- RÉSEAU GAZ - GAZ
- RÉSEAU TÉLÉPHONE
- RÉSEAU ÉLECTRIQUE BASSE TENSION
- RÉSEAU ÉLECTRIQUE HAUTE TENSION

AUTRES

- EMPRISE BÂTIMENTS SUR SITE AVANT DEMOLITION A LA CHARGE D'HAROPA PORT

N

Propriété intellectuelle.
L'article L111-1 du Code de Propriété Intellectuelle pose pour principe que l'architecte « ... jouit sur bont œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous ayjt composte « des attributs d'ordre intellectuel et moral ainsi que des attributs d'ordre patrimonial ».
Le droit moral de l'architecte comporte notamment le droit au respect attaché au nom de l'architecte auteur du projet architectural d'un bâtiment et bu date d'achèvement de l'ouvrage sont rapportés sur l'une de ses façades extérieures.

Responsabilité de l'architecte.
La responsabilité de l'architecte ne peut être recherchée que dans les limites de la mission que le maître d'ouvrage choisit de lui confier.

Dossier de demande d'autorisation d'urbanisme.
Les documents plans et pièces écrites élaborés dans le cadre d'un dossier de demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir, permis d'aménager...) ne sont dans ce seul cadre réglementaire et ne sauraient engager la responsabilité de l'architecte pour l'utilisation qu'il en serait fait pour quelque autre usage.

Dossier d'appel d'offre et marchés de travaux.
Les documents plans et pièces écrites élaborés dans le cadre de dossier d'appel d'offre ou marchés de travaux ne sont dans ce seul cadre et ne sont fournis qu'à titre d'aide à la rédaction des documents techniques contractuels. Les plans d'exécution (pour vus du maître d'œuvre d'exécution et approbation du Bureau de contrôle) il lui charge de l'entreprise dans le cadre de son marché.
Il appartient à l'entreprise en charge de l'exécution de son marché d'informer le maître d'ouvrage et l'architecte de toutes contradictions éventuelles, dans les pièces écrites qu'il soit soumises, ou modifications qu'il viendraient selon elle nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages et équipements dans le respect des normes et règles en vigueurs et autorisations délivrées.

GREEN DOCK
PLATEFORME MULTIMODALE A ETAGES

Port Autonome de Gennevilliers - 2B route du Bassin N°6 92230 GENNEVILLIERS



DEMANDEUR :
Goodman
GOODMAN FRANCE SARL / 24, Rue de Prony 75017 - PARIS / T: 01 55 35 08 50

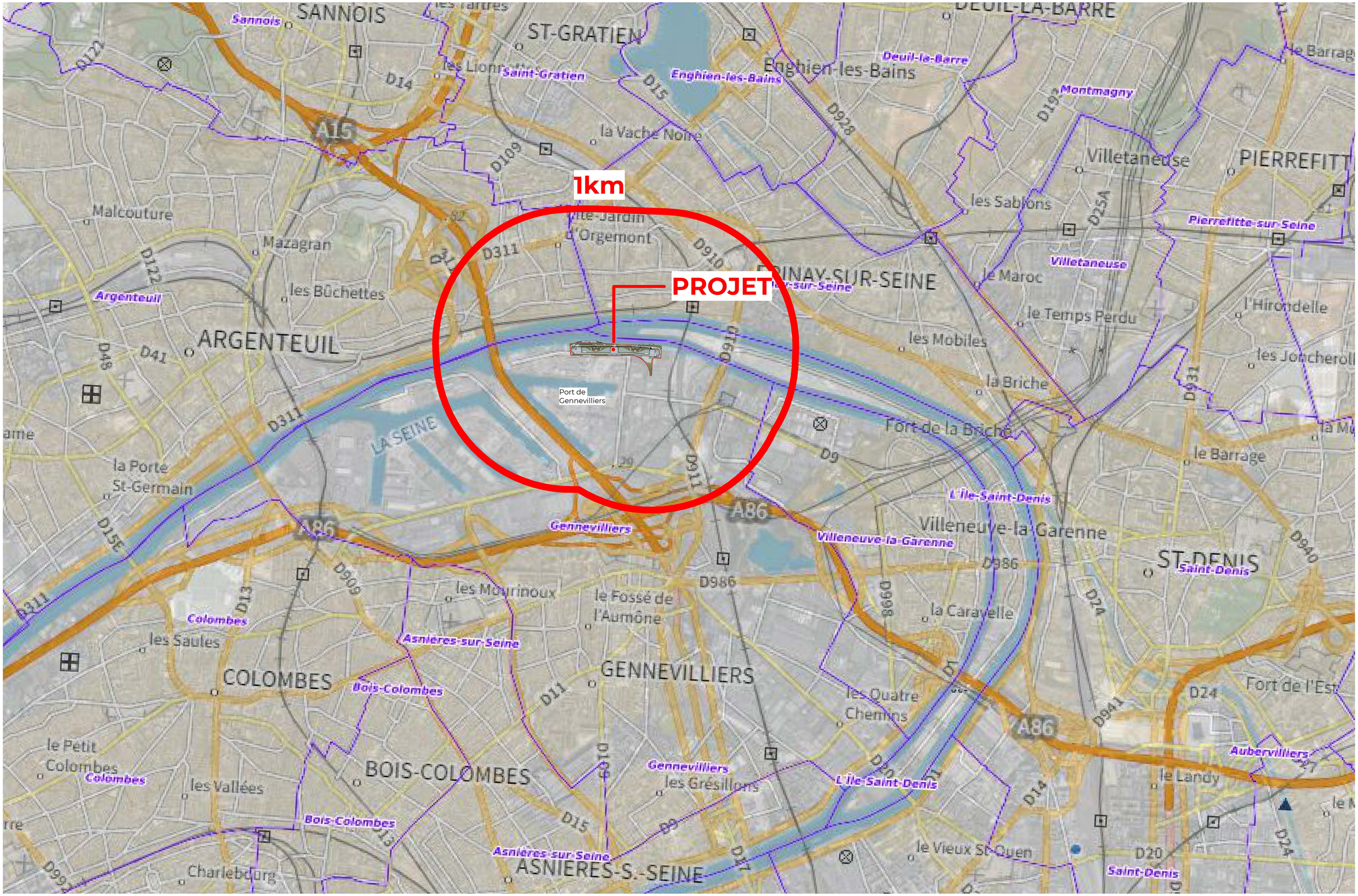
ARCHITECTE : A26 GL — 75015 - PARIS
BE VRD, ENERGIE ET FLUIDES : egis — 78180 - MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
BE FACADES ET ENVIRONNEMENT : elioth — 75008 - PARIS
PREVENTIONNISTE : GE-CO — 78955 - PLAISIR
BUREAU DE CONTROLE : Groupe Qualiconsult — 94400 - VITRY-SUR-SEINE
BE PAYSAGISME et CERTIFICATIONS : Pulsation — 75018 - PARIS
ARCHITECTE NAVAL : ship-ST — 44000 - NANTES

PC 92036 24 E0001 - PIECES COMPLEMENTAIRES

PLAN DES ABORDS, RAYON 35 m

ECHELLE :	DATE :	FORMAT :	
1/1000	JANVIER 2025	A0+1	ICPE01'

1674	PC	A26GL	ARC	ENT	PLN	TN	0
N° affaire	Phase	Emetteur	Lot	Département	Nature	Numéro	Indice



PLAN DE SITUATION DU PROJET - 1/25 000		N° PLAN : ICPE09